

7.3 DEMANDE DE CORRECTION AU PROCÈS-VERBAL DE JUILLET 2017

Rés. : 2017-162

Il est proposé par madame Gilberte Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de modifier la résolution 2017-121 pour y ajouter le nom du demandeur qui est Monsieur Jean-Yves Ouellet.

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de question s'est tenue de 20h35 à 20h40.

9. LEVÉE / AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE

À 20h40 l'ordre du jour étant épuisé :

Rés. : 2017-163

Il est dûment proposé par madame Gilberte Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents DE LEVER la présente séance.

M. Rodrigue Roy, maire

Chantal Tremblay, dir.gén.

Je, Rodrigue Roy, maire de la Municipalité de Grand-Métis, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Rodrigue Roy, Maire

Procès-verbal signé le _____ 2017

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ
DE GRAND-MÉTIS (QUÉBEC)**

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du Conseil de la municipalité de Grand-Métis tenue le 5 octobre 2017 à 20h00 à la salle municipale de Grand-Métis sous la présidence de M. Rodrigue Roy, maire.

1. OUVERTURE ET PRÉSENCES

Sont présents les conseillers :

Monsieur Raymond L'Arrivée, monsieur Jacques Vachon, Madame Gilberte Fournier, le tout formant quorum sous la présidence de Rodrigue Roy, maire.

Absent : Jean-Yves Ouellet

Assiste également à l'assemblée Mme Chantal Tremblay, directrice générale et trésorière de la municipalité de Grand-Métis.

La séance est ouverte à 20h20.

2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Certificat de la secrétaire trésorière

Je, Chantal Tremblay, secrétaire trésorière de la Municipalité de «Grand-Métis, certifie par la présente:

- avoir transmis verbalement et par écrit l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire à chacun des membres du conseil le 2 octobre 2017, soit au plus tard vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément à la loi;
- avoir donné un avis public de cette séance et de son contenu en début le 3 octobre 2017, soit au moins 8 jours avant la tenue de celle-ci, conformément aux dispositions de l'article 156 du *Code municipal*.

Chantal Tremblay
Secrétaire trésorière

1. Ouverture et présences
2. Constatation de la régularité de la séance extraordinaire
3. Ouverture de la séance extraordinaire
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour
5. Adjudication du contrat pour la réfection du chemin Kempt
6. Varia (ouvert)
7. Période de questions
8. Levée et/ou ajournement de l'assemblée

Je, soussignée Chantal Tremblay, directrice générale/ secrétaire trésorière de la municipalité de Grand-Métis certifie par les présentes que l'avis ci haut a été adressé à chacun des membres du conseil en laissant une copie, le 2 octobre 2017.

Chantal Tremblay
Dir.gén./sec.trés

3. OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

La régularité de la tenue de la séance ayant été constatée, monsieur le maire, Rodrigue Roy, déclare celle-ci ouverte.

4. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Rés. : 2017-164

Il est proposé par monsieur Jacques Vachon et résolu que l'ordre du jour soit accepté tel que rédigé et lu en gardant le Varia ouvert.

5. ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA RÉFECTION DU CHEMIN KEMPT

ATTENDU que trois invitations ont été envoyées pour la réfection du chemin Kempt;

ATTENDU qu'une seule soumission a été reçue;

ATTENDU que le montant soumissionné est beaucoup plus élevé que le montant estimé;

5. ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA RÉFECTION DU CHEMIN KEMPT (suite)

Rés. : 2017-165

Il est proposé par madame Gilberte Fournier et résolu à l'unanimité de ne pas adjuger de contrat cet automne et de retourner en appel d'offre au printemps 2018.

6. VARIA (OUVERT)

• **RÉFECTION DE L'INTERSECTION DU CHEMIN DE LA POINTE-LEGGATT – OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS**

ATTENDU que les services d'une firme en géotechnique pour le contrôle des matériaux (recharge de plage, matériaux de fondation, compaction, qualité des matériaux, etc.) sont recommandés par notre service d'ingénierie pour les travaux de réfection de chaussée du chemin Pointe-Leggatt;

ATTENDU que les travaux font partie des dépenses admissibles auprès du Ministère de la Sécurité publique;

ATTENDU qu'une demande a été faite auprès de la firme ENGLOBE pour ses services et qu'une soumission a été reçue le 4 octobre pour un montant maximal de 6 445 \$ non forfaitaire ou maximal mais uniquement une estimation budgétaire et que la facture sera préparée à partir des taux unitaires indiqués ;

Rés. : 2017-166

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur Jacques Vachon et résolu à l'unanimité des conseillers présents et du maire que le conseil municipal de la municipalité de Grand-Métis accepte la soumission de La firme ENGLOBE pour les services professionnels susmentionnés.

• **DEMANDE DU COMITÉ JEUNESSE INTERMUNICIPALE**

ATTENDU que Le Comité Jeunesse intermunicipale est à la préparation d'une fête d'Halloween qui aura lieu le 28 octobre prochain et aurait besoin d'une génératrice ;

Rés. : 2017-167

Il est proposé par madame Gilberte Fournier que la municipalité de Grand-Métis prête sa génératrice pour l'activité.

7. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun citoyen n'assiste à l'assemblée

8. LEVÉE ET/OU AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE

À 20h30 l'ordre du jour étant épuisé :

Rés. : 2017-168

Il est dûment proposé par monsieur Raymond L'Arrivée et résolu à l'unanimité des conseillers présents DE LEVER la présente séance.

M. Rodrigue Roy, maire

Chantal Tremblay, dir.gén.

Je, Rodrigue Roy, maire de la Municipalité de Grand-Métis, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Rodrigue Roy, Maire

Procès-verbal signé le _____ 2017